Image not found or type unknown

indemnisation par un assureur de l'aide d'une tierce personne et factures d'aide ménagère

Par **lechat866**, le **28/06/2023** à **18:23**

Bonjour,

Mon épouse après 1 accident de la vie courante en 2021 a eu 1 heure par semaine d'aide ménagère de façon pérenne. (dixit le rapport de l'expert transmis à notre assureur)

L'assureur nous demande les factures que je n'ai pas car on ne savait pas qu'elle avait droit à 1 heure d'aide ménagère.

Est-ce que cette aide à domicile peut être pris en compte dans l'évaluation de l'indemnité à payer par l'assurance ?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **28/06/2023** à **18:37**

Bonjour,

S'il vous demande des factures, c'est qu'il ne payera rien sans justificatif.

Donc rapprochez vous du prestataire pour qu'il vous donne un duplicata des factures.

Par **Pierrepauljean**, le **28/06/2023** à **19:19**

bonjour

vous dites ne pas savoir qu'elle avait droit à 1 heure d'aide ménagère par semaine: avez vous utlisé les services d'une aide ménagère?

si oui, demandez les factures....même si le nombre d'heures est supérieur

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés